

de la plus triste réputation laborieusement acquise par dix années de conspiration, de vices et de crimes.

RESUMÉ.—CONCLUSION.

Nous avons démontré, 1o que la race canadienne-française avait, à jouer sous la Confédération, un grand rôle, et que la Confédération était pour nous, un moyen sûr de remplir notre mission providentielle ;—2o que la Confédération était devenue nécessaire ;—3o que la Confédération nous est très avantageuse, en ce qu'elle offre et nous assure une protection, une garantie certaine pour nos intérêts religieux, nationaux et matériels ;—4o que les accusations portées contre les hommes d'état qui nous ont obtenu la confédération, n'étaient inspirées que par la jalousie, la malveillance, le mensonge, l'hypocrisie, la déloyauté et la malhonnêteté ; 5o que le parti qui s'oppose à la Confédération est composé d'impies, d'annexionnistes et d'ex-affidés aux sociétés secrètes, qui tous forment le parti rouge et qui tous refusent d'accepter la Confédération, parce qu'elle est la sauvegarde de toutes nos institutions les plus chères.

Ce parti infâme a pour chef, le triste Médéric Lanctôt et l'Hon. A. A. Dorion, qui ont fini par opérer ouvertement l'union, qui déjà, existait entr'eux secrètement, le *Pays* approuvant depuis samedi, 20 juillet, (1867) la candidature de Lanctôt et *L'Union Nationale* prêchant depuis la même date les vertus et les mérites du compère Dorion. Qu'ont fait ces deux pauvres sires ? M. Dorion par sa faiblesse et un certain prestige que lui donne une réputation d'honnêteté usurpée, a soutenu le parti rouge, annexionniste et voltairien ; le petit Médéric a essayé de fortifier ce mauvais parti, en y introduisant l'élément des sociétés secrètes et le communisme, par ses prédications burlesques, son fénianisme, et le *clubisme*.

Le parti conservateur, le parti canadien-français, le parti catholique marche sous la direction de l'Honorable George Etienne Cartier, depuis 13 à 15 ans. Qu'ont fait M. Cartier et son parti ?

Ils nous ont obtenu :

1. L'abolition des réserves du clergé, dont partie des revenus a servi à bâtir nos palais de justice.
2. L'abolition de la tenure seigneuriale, qui a affranchi le sol.
3. L'extension du suffrage, qui a permis à tout ouvrier, à tout cultivateur honnête, d'avoir voix dans nos assemblées délibérantes.
4. Le système municipal, qui habitue le peuple à faire ses propres affaires et à manier avantageusement la constitution.